

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

**N° RA05-0430**

Valable 5 ans à compter du 13 octobre 2005

Matériau présenté par : DICA FRANCE  
79 avenue Jean Jaurès  
38400 SAINT MARTIN D'HERES  
FRANCE

Marque commerciale : STRATIFIE HPL IGNIFUGE LAMICOLOR

Description sommaire :  
Stratifiés décoratifs formés de papiers kraft imprégnés de résine phénolique ignifugée et  
de papier décor mélaminé assemblés à chaud.  
Masse volumique nominale : 1400 kg/m<sup>3</sup>.  
Epaisseurs nominales : 6 à 12 mm.  
Coloris et décors : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M1** valable pour une gamme d'épaisseurs de 6 à 12 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori  
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA05-0430 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des  
caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article  
L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 13 octobre 2005

Le Technicien Responsable de l'essai

Olivier BRAULT

Le Chef du Laboratoire Réaction au Feu

Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de  
classement et rapport d'essais annexé.